

DEPARTEMENT DE LA SOMME

 ARRONDISSEMENT D'ABBEVILLE

 CANTON DE RUE

 COMMUNE DE BUSSUS-BUSSUEL
 (80135)

☎ 03 22 28 03 76

E-mail : mairie.bussus.bussuel@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DÉCEMBRE 2016

Nombre de conseillers	
En exercice :	11
Présents :	10
Absent non excusé :	1
Absent excusé :	0
Dont Pouvoirs :	0
Votants :	10
Date de la convocation	
10 décembre 2016	

L'an deux mil seize, le 15 décembre à 19h30, le Conseil Municipal de BUSSUS-BUSSUEL, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Mathieu DOYER**, Maire.

Étaient présents : Dominique BRIOIS, Vivien SOUDAIN, Isabelle RIMOLDI, Dany COULON, Mathieu DOYER, Denis GRANCHER, Antoine LEBRUN, Sylvain DEGROOTE, Catherine PEYRAMAURE et Corinne CARPENTIER.

Était absent non excusé : M. Marcel BELLARD

Secrétaire de séance : Mme Corinne CARPENTIER

OBJET – Dissolution du CCAS de BUSSUS-BUSSUEL au 1^{er} janvier 2017

Considérant l'avis favorable rendu à l'unanimité par les membres du CCAS lors de la réunion du 3 novembre 2016 (cf. délibération n°031116-4)

Considérant qu'au moins 5600 CCAS ont été dissous au cours du premier semestre 2016. Le chiffre est important car il représente près de 20% des CCAS des communes de moins de 1500 habitants.

Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 ne rend plus obligatoire les CCAS dans les communes de moins de 1500 habitants pour assurer l'action sociale de proximité.

Vu l'activité du CCAS de BUSSUS-BUSSUEL,

Vu les économies annuelles susceptibles d'être réalisées, d'un montant de 204€ (URSAAF + logiciel de gestion AGEDI)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- ☑ Approuve la dissolution du CCAS de BUSSUS-BUSSUEL et la suppression de son budget autonome avec effet au 1^{er} janvier 2017
- ☑ Acte l'exercice des compétences sociales par la commune et leur suivi dans son budget principal
- ☑ Acte la dévolution de l'actif du CCAS au bénéfice du budget principal de la commune de BUSSUS-BUSSUEL
- ☑ Approuve le vote des derniers CA et CDG 2016 par le conseil municipal ainsi que la signature par le maire

Vote : 10 pour

OBJET – Tondellière : modification du tableau des locations de salles

Considérant qu'il convient d'apporter quelques modifications à la délibération n°211116-7 du 21 novembre 2016.

La modification vise à modifier **sur la forme exclusivement**, le tableau des tarifs de location sans pour autant les augmenter.

	Petite salle		Grande salle culturelle			
			Salle du haut uniquement		Haut et bas ensemble	
	Habitants de la commune	Extérieurs	Habitants de la commune	Extérieurs	Habitants	Extérieurs
TOUTES CEREMONIES (baptême, communion, mariage, anniversaire...)	80	180	150	300	250	650
ASSOCIATIONS COMMUNALES	1 gratuité à l'année puis délibération pour chaque autre demande					
Deuil		100		150		
LES 3 SALLES (le tout : petite salle et la Grande salle culturelle)						
TOUTES CEREMONIES					300	750

Nota bene : le tarif de location comprend la mise à disposition de la vaisselle existante

Charges en sus :

- Coût *électricité* 0,60 €/kW

- Coût *fioul* 1,20€/litre
- Acompte : 50 % du montant de la location, encaissables immédiatement lors de la réservation du locataire. Le solde de la location sera réglé le jour de la remise des clés par le régisseur au locataire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité**

- ☛ Approuve le présent tableau et les modalités de location des salles.
- ☛ Décide de son entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2017.

Vote : 10 pour

OBJET – Questions diverses

Après s'être assuré qu'aucun membre n'avait de questions complémentaires à poser, Monsieur le maire a levé la séance à 21h00.

Mathieu DOYER, maire

Dominique BRIOIS,

Dany COULON,

Isabelle RIMOLDI

Denis GRANCHER,

Antoine LEBRUN,

Sylvain DEGROOTE,

Catherine PEYRAMAURE,

Corinne CARPENTIER,

Vivien SOUDAIN,